

APPEL A PROJET –

**RECUEIL DES POSSIBILITES DE PARTENARIAT ET DE MOYENS DE
TERRITOIRE POUR ANTICIPER ET PREPARER LA MISE EN ŒUVRE
D’UNE ACTION DE FORMATION :**

**Agent technique polyvalent en milieu rural dans les collectivités du
département des Vosges**

Date limite de dépôt des dossiers d’offres : 01/12/2025

**Nombre de personnes concernées : 8 demandeurs d’emploi à 10
maximum**

Période de formation : à partir de juin 2026

Lieu de formation : Epinal et environs

Contexte

Suite à l'analyse de différents indicateurs RH, le Centre de Gestion des Vosges fait le constat de la carence future des agents polyvalents en milieu rural dans les collectivités de moins de 2000 habitants de la Fonction Publique Territoriale, du département des Vosges. En effet, la pyramide des âges des collectivités laisse entrevoir de forts départs en retraite d'ici moins de 3 ans. Cela est accentué par un taux important d'agents actuellement en poste qui font face à des problématiques d'inaptitude au poste et à la filière d'emploi.

Aussi, nous envisageons de mettre en place une action de formation à destination des demandeurs d'emploi qui démarrerait en juin 2026.

Le contenu de la formation a été coconstruit à partir des retours d'expériences des collectivités et de la connaissance du Centre de Gestion des Vosges des besoins en termes de compétences des agents territoriaux.

Objet

Le Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale établit le présent cahier des charges pour consulter un ou plusieurs organismes de formation, pour la mise en œuvre d'une offre de formation commune débouchant sur un niveau de base de l'agent technique polyvalent en milieu rural, auquel seront ajoutés des modules complémentaires, permettant ainsi de répondre aux besoins exprimés par les collectivités.

Le Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale participe à cette action de formation sur mesure par la prise en charge de certains modules de formation et par la coordination de l'ensemble de l'action de formation auprès des différents partenaires et organismes de formation.

Partenaires

Les partenaires de cette action seront définis dans un second temps en fonction des retours des organismes sollicités. Le CDGFPT88 contactera les financeurs potentiels pour la mise en œuvre de l'action.

Finalités de la prestation

L'objectif général de la prestation est d'accompagner des demandeurs d'emploi vers l'obtention d'un socle de compétences relatif au poste d'agent technique polyvalent en milieu rural auprès des collectivités Vosgiennes.

Mise en œuvre de la prestation

Le Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale, en lien avec les éventuels financeurs et les collectivités identifiées, s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

Organisme de formation du CDGFPT88
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44880159088 auprès du préfet de la région GRAND EST
Agence Compétences & Territoires • 1, chemin de l'orée du bois – 88390 UXEGNEY
03 54 04 60 25 • competences-et-territoires@cdg88.fr

1. Animer des réunions collectives avec les partenaires.
2. Sélectionner les candidats demandeurs d'emploi en motivant la décision.
3. Réaliser en amont de la formation le positionnement du demandeur d'emploi et mobiliser, si nécessaire, les outils des prescripteurs d'emploi (PMSMP, MRS...).
4. Produire l'ensemble des pièces justificatives permettant d'assurer le suivi de l'action de formation et l'état de présence des participants : feuilles d'émargements attestation de formation...
5. Organiser le bilan de fin de formation avec les financeurs, les prescripteurs et les collectivités engagées.

Présentation de la proposition

La proposition présentera de manière détaillée les informations suivantes :

- ✓ Les coordonnées d'un référent désigné ;
- ✓ Les modalités pédagogiques de mise en œuvre ;
- ✓ Les conditions d'encadrement ;
- ✓ La localisation des sites de formations ;
- ✓ Le planning et le calendrier ;
- ✓ Le programme pédagogique détaillé et modulé en heures indiquant :
 - Les objectifs,
 - Le contenu de formation,
 - La répartition des heures pratiques et théoriques,
 - Les prérequis d'entrée en formation.
- ✓ Le contenu du bilan de positionnement (modalités, supports utilisés) ;
- ✓ Les modalités d'évaluation et leur mise en œuvre ;
- ✓ Un devis détaillé, exprimé en HT, mentionnant le coût de l'heure/stagiaire ;
- ✓ L'effectif minimum pour ouvrir la session de formation et la capacité maximale d'accueil.

Contenu de la proposition

Le programme de formation Agent Polyvalent technique en milieu rural proposé devra être conforme à la répartition suivante (thématiques et durées) :

Blocs de compétences	Volume heure	OF
M1 : Introduction au rôle de l'agent technique du bâtiment	7	CDG88
M2 : Sécurité et prévention des risques	14	CDG88
M3 : Le rôle de l'agent dans la logistique des événements de la collectivité (élection municipale, sécurité, la fête nationale, les feux de la St-Jean, les vide-greniers...)	7	CDG88
M4 : Plomberie	210	
M5 : Menuiserie/serrurerie/métallerie		
M6 : Revêtements intérieurs		
M7 : Travaux de peinture et maçonnerie		
M8 : Electricité, entretien de l'éclairage public		
M9 : Chauffage, ventilation et climatisation		
M10 : Espaces verts : tonte, coupe, bucheronnage, fauchage, débroussaillage, élagage	122	
M11 : Surveillance et entretien des aires de jeux		
M12 : Plantation : arbres et fleurs		
M13 : Voirie, réseaux et propreté urbaine : pose d'enrobée à froid, bouches d'eaux pluviales, entretien des caniveaux, ...	41	
M14 : Gestion des réseaux d'eau (identification des supports, réparations courantes, mise en sécurité)	7	
M15 : Immersion en collectivité	35	Collectivité
M16 : Bilan de formation	7	Prescripteurs
Total heures de formation	450	

Critères de sélection

Les critères suivants seront examinés pour donner lieu au classement des organismes de formation :

- ✓ L'admissibilité : réponse dans les délais et en adéquation avec les attentes précisées dans le présent appel à propositions ;
- ✓ La compatibilité de la proposition avec les modalités organisationnelles spécifiées : périodicité, lieu, effectifs minimum et maximum de la session ;
- ✓ L'expérience du prestataire et des intervenants / formateurs concernant ce type d'action ;
- ✓ La flexibilité ;
- ✓ Le coût de la prestation ;
- ✓ La qualité du suivi des stagiaires, pendant et poste formation ;
- ✓ Le matériel utilisé.

Conventionnement

Le financement de l'action se fera sur la base des heures de formation réellement réalisées et justifiées pour chaque stagiaire.

Procédure

Chaque dossier sera à présenter en présence des collectivités en date du **16 décembre 2025**.

Envoi de la réponse

Les dossiers de candidature doivent parvenir au :

Centre de Gestion des Vosges - Service Formation – 1 Chemin de l'Orée du Bois – 88390 UXEGNEY au plus tard le **01/12/2025 à 12h00**.

Par courriel : formation@cdg88.fr